



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 24386

## Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de M. le Premier ministre sur une revendication exprimée par le collectif des fédérations nationales d'arts et traditions populaires qui regroupe cinq fédérations nationales. Ces fédérations ont engagé des démarches communes pour retirer des attributions du ministre de la jeunesse et des sports les arts et traditions. Elles souhaitent que les arts et traditions soient placés sous la tutelle du ministre de la culture et de la communication. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la revendication exprimée par le collectif des fédérations nationales des arts et traditions populaires au sein du ministère de la culture et de la communication. Les fédérations nationales d'arts et traditions populaires, qui regroupent des associations dont le but principal est de collecter, conserver et faire vivre les traditions françaises en matière de musique et de danse populaires, jouent un rôle de premier plan. Avec plusieurs institutions publiques comme le Musée national des arts et traditions populaires, les musées de société en région et les conservatoires de musique, elles ont une fonction patrimoniale essentielle. Par ailleurs, appuyées sur un réseau bénévole multiple, compétent et passionné, elles contribuent à faire naître et à développer des pratiques qui perpétuent et enrichissent les traditions dans ce domaine. Il est donc tout à fait envisageable qu'aux côtés du ministère de la jeunesse et des sports administrativement chargé de la tutelle des associations d'éducation populaire et de jeunesse, ces fédérations entretiennent une relation privilégiée avec le ministère de la culture et de la communication. Elles ont déjà instauré avec ce ministère de multiples collaborations pour des actions spécifiques au plan national aussi bien que régional. La délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) du ministère de la culture et de la communication, créée le 26 février 1999, sera chargée de veiller au développement des échanges entre les réseaux de l'éducation populaire et les institutions culturelles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bernadette Isaac-Sibille](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24386

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1999, page 378

**Réponse publiée le :** 17 mai 1999, page 2959